Légende

Limites communales

Limites des zones

Bâtiments d'élevage soumis à périmètre (les périmètres sont reportés dans le rapport de présentation : document n°1)

Définition des zones :

Les zones ZC (Constructibles) :
Ce sont les secteurs où les constructions sont autorisées

Les zones ZNC (Non Constructibles) :
Ce sont les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

Règlement applicable :
Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

DEPARTEMENT DE L'AISNE

COMMUNE DE BECQUIGNY

Carte Communale

Document graphique

Plan de zonage n°2.B
Becquigny village et hameau de Becquignette
Echelle : 1 / 2000e

"Vu pour être annexé à la délibération du :

approuvant la Carte Communale.

Signature du maire et cachet de la Mairie

"Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du :

approuvant la Carte Communale.

Signature et cachet du représentant de l'Etat

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME
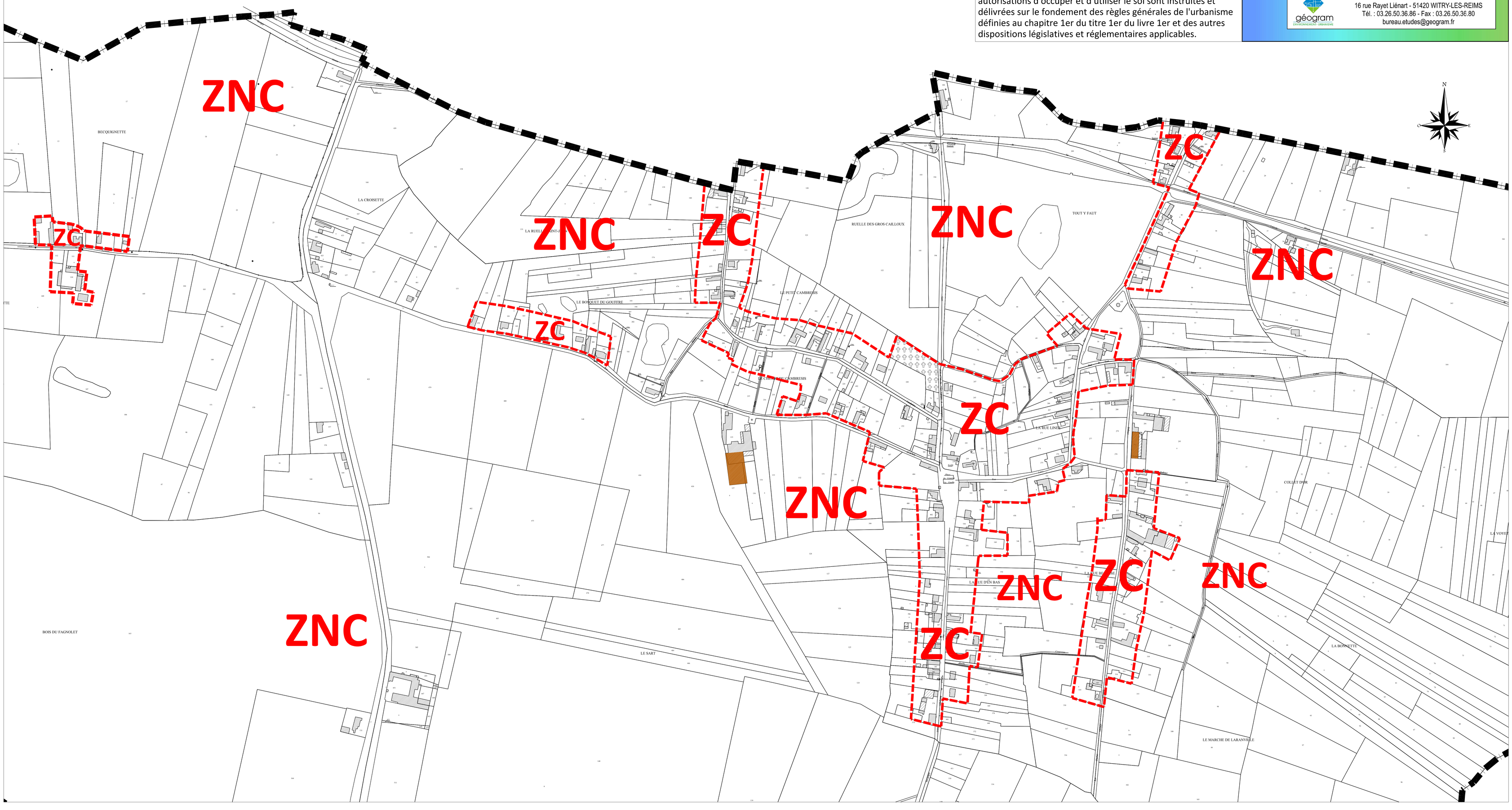
GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr